

## Résumé du conseil municipal du 16 novembre 2018

Retrouvez le résumé du  
conseil en ligne sur

[www.flamanville.fr](http://www.flamanville.fr)

Vie locale / espace  
téléchargement

et

Abonnez-vous à notre lettre  
d'information

**Présents :**

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, BRISSET Franck, TRIESTINI Guy, BODROS Pierre, MELIN Katy, LEBOULANGER Arnaud, MAHOUDEAUX Adélaïde, VICTOIRE Valérie, LAUNEY Nathalie, GOURHAN Lydie, RESSENCOURT Christelle, LEROY Vincent.

**Pouvoirs :** THOMAS-ROUTIER Ghislaine à COSNEFROY Brigitte, PINABEL-POARD Corinne à FAUCHON Patrick

**Absents excusés :** BOURDON Arnaud

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 12 Octobre 2018 :

**PROJET CIMETIERE**

Le cabinet CRAQUELIN, maître d'œuvre de l'aménagement du nouveau cimetière, présente les décisions à prendre dans le cadre du projet :

- modification de la limite nord du cimetière (haie / mur),
- implantation d'un calvaire,
- installation de vitraux dans les baies du bâtiment de cérémonie.

Après en avoir délibéré, avec quatre abstentions, le conseil municipal décide :

- de donner suite au projet de calvaire de Mme GIRAUD Chantal (pour un montant estimatif de 19 000 €),
- de ne pas donner suite à la mise en place de vitraux du fait des délais d'exécution,
- d'inscrire les crédits au compte 2315-20 du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**NOUVEAU CIMETIERE – MARCHE LOT 2**

Par décisions 18.D.059 du 29 Juin et 18.D.095 du 7 Septembre 2018, le conseil municipal a retenu les marchés de travaux pour le nouveau cimetière :

Lot	Objet	Titulaire	Montant TTC
1	Gros-œuvre	FAUCILLON & Cie	94 387.86 €
3	Charpente bois, menuiserie	Menuiseries DALMONT	62 233.13 €
4	Couverture, étanchéité	LEDUC sas	23 864.89 €
5	Menuiseries extérieures, métallerie	ASC ROBINE	31 654.68 €
6	Peinture	LEFEVRE Guy	2 986.72 €
7	Plomberie	MAISONNEUVE	14 569.86 €
8	Electricité	SELCA	28 293.43 €
9	Terrassement, réseaux, sols	CAUVIN	369 771.00 €
10	Serrurerie	ASC ROBINE	47 493.60 €
		Total :	675 255.17 €

Suite à la nouvelle consultation lancée pour le lot 2 déclaré infructueux, les deux offres reçues ont été analysées.

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres, vu l'avis favorable des commissions « cimetièrre » et « urbanisme », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le marché de l'entreprise LEDUC pour le lot 2 « revêtement façade pierre », d'un montant de 91 020 € TTC, soit un montant total de travaux de 766 275.17 € TTC,
- d'inscrire les crédits au compte 2313-20 du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **NOUVEAU CIMETIERE – AVENANT LOT 9**

Par décisions 18.D.059 du 29 Juin et 18.D.095 du 7 Septembre et 18.D. XXX du 16 Novembre 2018, le conseil municipal a retenu les marchés de travaux pour le nouveau cimetière.

Lors de la présentation du projet par la maîtrise d'œuvre ce jour, le conseil municipal a été informé des modifications apportées au lot 9 « terrassement – réseaux - sols » pour la réalisation de la limite nord du cimetière.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, vu l'avis favorable des commissions « cimetièrre » et « urbanisme », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'avenant n°1 au lot 1 « terrassement – réseaux - sols », d'un montant de 70 136.52 € € TTC, qui porte le marché à 439 907.52 € TTC,
- d'inscrire les crédits au compte 2315-20 du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **EXTENSION GENDARMERIE – MARCHE LOT 6**

Par décisions 18.D.090 du 16 Juillet et 18.D.107 du 12 Octobre 2018, le conseil municipal a retenu les marchés de travaux pour l'extension de la gendarmerie (tranches 1 de 20 logements + tranche 2 de 4 logements + tranche 3 de 4 logements).

Lot	Objet	Titulaire	Montant total HT
1	Terrassement – vrd	MESLIN	644 410.67 €
2	Espaces extérieurs	ST-MARTIN PAYSAGES	85 422.73 €
3	Gros-œuvre – ravalement	LEDUC	1 318 314.42 €
4	Charpente métallique	CMCS	38 508.99 €
5	Charpente bois	DALMONT	316 521.10 €
7	Etanchéité	C2L	50 911.05 €
8	Menuiseries extérieures - fermetures	FOLLLOT	287 747.06 €
9	Serrurerie	CTMS	187 961.60 €
10	Menuiseries intérieures	LELUAN	253 516.24 €
11	Cloisons – doublages – plafonds	GAUTIER	367 447.35 €

12	Revêtements de sols – faïence	LEDUC	223 639.24 €
13	Peinture – revêtements muraux	LEBOUVIER	161 736.88 €
14	Chauffage – ventilation – plomberie	TABARIN & ENTZMANN	641 079.86 €
15	Electricité – courants forts/faibles	LEFEVRE	244 854.20 €
			<b>4 822 071.39 €</b>

Suite à la nouvelle consultation lancée pour le lot 6 déclaré infructueux, les offres reçues ont été analysées.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le marché du groupement MARIE&CIE/LEDUC pour le lot 6 « couverture + bardage zinc » des travaux de restructuration et extension de la gendarmerie (tranche 1 de 20 logements et tranche 2 de 4 logements), pour un montant de 736 559.32 € HT, soit 883 871.18 TTC,
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **COMPLEXE SPORTIF – MAITRISE ŒUVRE TERRAIN FOOTBALL**

Par décision 16.D.067 du 1<sup>er</sup> Juillet 2016, le conseil municipal a retenu le bureau d'études SPORT-INITIATIVES pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du complexe sportif.

Par décision 17.D.040 du 9 juin 2017, le conseil municipal a validé l'analyse et la programmation des différents vecteurs du projet d'aménagement du complexe sportif :

- vecteur 1 : création d'un terrain synthétique pour la pratique du rugby et du football,
- vecteur 2 : création d'un bâtiment vestiaires et convivialité pour la pratique du rugby,
- vecteur 3 : rénovation du terrain d'honneur et des vestiaires existants pour la pratique du football,
- vecteur 4 : aménagement du boulodrome couvert et des zones de jeu extérieures pour la pratique de la pétanque,
- vecteur 5 : aménagements des accès et circulations, en commun avec certains aménagements du vecteur 4.

Par décision 18.D.063 du 29 Juin 2018, le conseil municipal a modifié cette programmation pour optimiser les surfaces et réduire les coûts du projet :

- vecteur 1 : création d'un terrain synthétique,
- vecteur 2 / vecteur 4: intégration du projet de création des vestiaires/club-house du rugby dans l'opération de confortement du gymnase,
- vecteur 3 : rénovation du terrain d'honneur et des vestiaires existants,
- vecteur 4 : intégration du projet d'extension du boulodrome couvert et des zones de jeu extérieures dans l'opération de confortement du gymnase,
- vecteur 5 : aménagements des accès et circulations avec la zone nord de jeu extérieur de pétanque, en commun avec certains aménagements du vecteur 4.

Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse,

Afin de poursuivre les aménagements du complexe sportif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du vecteur 3 « rénovation du terrain d'honneur pour la pratique du football »,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **MARCHE FOURNITURE ELECTRICITE**

Le marché signé avec E.D.F. relatif à la fourniture d'électricité pour ses bâtiments supérieurs à 36 kVa s'achève le 31 Décembre 2018.

Conformément à la réglementation, une nouvelle consultation a été effectuée pour un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Suite à l'avis d'appel d'offres publié du 5 au 22 Octobre 2018, l'unique offre reçue a été analysée.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre d'E.D.F. SA pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux > 36 kVa à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, pour une période de 3 ans,
- d'inscrire les crédits au compte 60612 du budget primitif,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

### **SUBVENTIONS 2018**

Lors du vote des subventions 2018, le conseil municipal a inscrit des sommes en enveloppe complémentaire en attente d'informations ou documents supplémentaires.

Centre nautique	700 €
Cyclocross en Cotentin	3 000 €
Radio-Flam	4 000 €
Société de chasse	50 €

Vu les informations et documents complémentaires,

*M. HUREL Alain ne prend pas part aux discussions ni au vote.*

Vu l'avis favorable de la commission « enfance-jeunesse », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser les subventions suivantes :

Demandeur	Enveloppe CM 19/03/18	Montant à verser
Centre nautique	700 €	0 € <i>(pas de demande complémentaire)</i>
Cyclocross en Cotentin	3 000 €	3 000 €
Radio-Flam	4 000 €	4 000 €
Société de chasse	50 €	50 €

- d'inscrire les crédits au compte 6574 du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **ADMISSION NON VALEUR**

Le conseil municipal est informé d'une présentation en non-valeur par la trésorerie des Pieux pour une recette de 2008 relative à une location de salle.

Faute d'avoirs saisissables auprès du créancier, les poursuites du trésor public sont restées infructueuses.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur le titre de recettes 272 du 18 Aout 2008 pour un montant de 47.63 €,
- d'inscrire la perte sur créances non recouvrables au compte 6541 du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **TRANSFERT DE COMPETENCES - TABLEAU DES EFFECTIFS 2018**

Dans le cadre de la restitution de compétences au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le conseil municipal, par décision 18.D.114 du 12 Octobre 2018, a décidé de reprendre en gestion communale les équipements situés sur la commune de Flamanville (crèche, école Jules Ferry, gymnase), ainsi que la gestion des compétences associées (scolaire et restauration scolaire, équipements sportifs).

Pour permettre l'intégration du personnel transféré de la communauté d'agglomération à la commune, il y a lieu de créer les postes correspondants aux grades détenus par ces agents.

*Mme LAUNEY Nathalie ne prend pas part aux discussions ni au vote.*

Vu la saisine du comité technique, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs avec la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

GRADE	Temps hebdomadaire
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	23 h 33
Adjoint technique	21 h 91
Adjoint technique	24 h
Adjoint technique	20 h
Atsem principal 1 <sup>ère</sup> classe	27 h 16
Atsem principal 2 <sup>ème</sup> classe	25 h 25

### TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Pour permettre le déroulement de carrière des agents communaux, il y a lieu de créer les postes correspondants aux grades d'avancement.

Vu la saisine de la commission administrative paritaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	H/S	DECISION
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	35	Ouverture
Rédacteur	35	<i>CT à saisir pour fermeture</i>
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35	Ouverture
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35	Ouverture
Adjoint technique	35	<i>CT à saisir pour fermeture</i>
	35	<i>CT à saisir pour fermeture</i>